















W

O

 \cap

Services PLUS

ASSISTANCE:

Si vous êtes malade ou blessé suite à un événement garanti et que votre état de santé nécessite un transfert, nous mettons en œuvre les services appropriés sur simple appel téléphonique ou envoi d'e-mail.

■ RAPATRIEMENT:

En cas de décès consécutif à un risque garanti, durant votre séjour à l'étranger, nous prenons en charge le transport du corps depuis la mise en bière jusqu'à l'aéroport international le plus proche de votre domicile.

Nous prenons également en charge les frais annexes nécessaires au transport, dont le coût du cercueil, permettant le transport, à concurrence du montant indiqué au tableau des montants de garantie.

■ RESPONSABILITÉ CIVILE :

Nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir dans le cadre de votre vie privée, y compris lors de stages de formation conventionnés au titre, d'une part, des dommages corporels et /ou matériels et, d'autre part, des dommages immatériels qui leurs sont consécutifs, causés accidentellement à toute personne autre qu'un assuré ou un membre de votre famille, par votre fait ou celui des choses ou animaux dont vous avez la garde, ceci à concurrence du montant et d'une franchise indiqués au tableau du montant de garantie.

La garantie s'applique également aux objets confiés dans le cadre de stage conventionné dans la limite du montant indiqué au tableau des montants de garantie.

Cette brochure est un résumé des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. La totalité des conditions et exclusions peut être consultée sur le contrat et sur nos sites www.acs-ami.com et www.assistance-etudiants.com

Autres contrats d'assurance et services proposés par A.C.S.

Sites: www.assistance-etudiants.com www.acs-ami.com

- ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE :
 garantie frais médicaux et assistance pour étudiants et stagiaires
 de moins de 40 ans.
- RESIDENTS ETRANGERS EN FRANCE : garantie frais médicaux et assistance pour les résidents étrangers jusqu'à 78 ans.
- AMI EXPATRIES : couverture des personnes qui résident à l'étranger plus d'un an.
- **EUROPAX**: couverture des personnes étrangères qui voyagent dans l'Espace Schengen pour 90 jours maximum.

Contrat souscrit par l'Association pour la Mobilité Internationale auprès de ALLIANZ VIE ET IARD - Entreprises régies par le Code des Assurances.

S.A.S. Assurances Courtages et Services au capital de 150.000 € - Société de courtage d'assurances 153, rue de l'Université 75007 Paris – 317 218 188 RCS Paris - N° ORIAS 07 000 350 Site web ORIAS : www.orias.fr

Allianz IARD - Siège social : Immeuble Cœur Défense, 82 esplanade du Général de Gaulle, 92086 Paris La Défense Tél. 01 44 86 20 00 - www.allianz.fr - contact@allianz.fr Service des relations avec les consommateurs

Allianz - Relations Clients, Case Courrier BS

20, place de Seine, 92086 Paris La Défense Cedex - clients@allianz.fr Société anonyme au capital de 991 967 200 euros / R.C.S Paris 542 110 291

Allianz Vie - Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris - France Service des relations avec les consommateurs : Allianz Vie - DIES - Service Relations Clientèle

Tour Neptune - 20 place de Seine 92086 La Défense Cedex, France Société Anonyme au capital de 643 054 425 Euros / R.C.S Paris 340 234 962

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ (loi 7817-6.1.78): Vous pouvez demander correction et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur le fichier de la Compagnie d'Assurances.

> Souscrivez en ligne WWW.ASSISTANCE-ETUDIANTS.COM



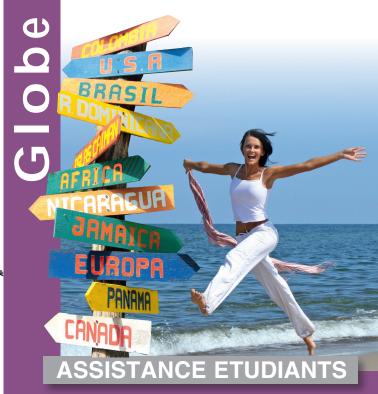
153, rue de l'Université 75007 Paris - FRANCE M° Invalides - M° Alma-Marceau Tél. : +33 (0) I 40 47 91 00 Fax : +33 (0) I 40 47 61 90 E-mail : contact@assistance-etudiants.com

L'assurance de voyager en toute sécurité!



ETUDIANTS / STAGIAIRES

PVT - VVT - WHV



153, rue de l'Université 75007 Paris - FRANCE M° Invalides - M° Alma-Marceau

Tél.: +33 (0) | 40 47 9| 00

Fax: +33 (0) | 1 40 47 61 90 E-mail: ccontact@assistance-etudiants.com























jusqu'à 7 000 €

Frais réels

100 €

Prorata temporis

15 000 € maximum

Pourquoi s'assurer?

Une bonne assurance voyage est l'un des éléments déterminants pour un séjour réussi à l'étranger.

En prenant en charge les désagréments qui peuvent survenir, elle vous permettra de voyager l'esprit tranquille.

Pour ces raisons, Globe Partner qui depuis plus de 30 ans a déjà garanti plusieurs dizaines de milliers de voyageurs dans le monde, vous propose un ensemble complet de garanties.

Qui peut souscrire?

Toute personne âgée de moins de 70 ans se rendant à l'étranger.

Prise d'effet de la garantie

Les garanties sont effectives le jour de la date d'effet (sous réserve du règlement) et prennent fin le jour de votre retour et, au plus tard, le jour de la fin de la garantie indiquée sur votre contrat.

Le contrat initial doit être souscrit au plus tard le jour du départ.

Comment se faire rembourser?

Par courrier en adressant à :

ACS - Service médical

153, rue de l'Université 75007 Paris - France les justificatifs suivants, dans un délai maximum de 3 mois suivant la date d'expiration du contrat :

- Votre numéro d'attestation
- Les originaux des factures des médecins et des établissements médicaux, ainsi que les ordonnances mentionnant les médicaments et les rapports médicaux correspondants.

Tarif Assurance Voyage Globe Partner

■ DÉPART D'UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

| | Vers le monde - 36 ans * | Vers le monde de 36 ans à 69 ans * | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Jusqu'à 7 jours | 12 € | 14,40 € | | |
| De 8 à 14 jours | 24 € | 28,80 € | | |
| Plus de 14 jours (tarif mensuel) | 33 € | 39,60 € | | |
| Option Interrup- tion d'études | 1% des frais avec u | 1% des frais avec un minimum de 50 € | | |

^{*} Sauf vers la France

■ DÉPART D'UN PAYS HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

| | Vers un pays de l'Union Européenne - 36 ans * | Vers un pays hors Union Européenne - 36 ans | Vers un pays de l'Union Européenne de 36 ans à 69 ans * | Vers un pays hors Union Européenne de 36 ans à 69 ans |
|-------------------------------------|---|---|---|---|
| Jusqu'à 7 jours | 16€ | 21 € | 19,20 € | 25,20 € |
| De 8 à 14 jours | 32 € | 42 € | 38,40 € | 50,40 € |
| Plus de 14 jours (tarif mensuel) | 45 € | 59 € | 54 € | 70,80 € |
| Option Interrup- tion d'études | 1% des frais avec un minimum de 50 € | | | |

^{*} Sauf vers la France

Ce qui est garanti à l'étranger

| FRAIS MEDICAUX MAXIMUM/PERSONNE /AN: | 150 000 € |
|---|-----------------------|
| Chirurgie et hospitalisation | 100 % des frais réels |
| Consultations, pharmacie, analyses, radiographies, actes paramédicaux | 100 % des frais réels |
| Soins dentaires d'urgence | 100 % jusqu'à 300 € |
| Soins dentaires suite à accident | 100 % jusqu'à 600 € |

Pour les étudiants, dans votre pays d'origine, pendant vos retours pour vacances scolaires les mêmes garanties vous sont acquises en cas d'urgence uniquement

| avec un maximum de 15 000 €. | |
|---|--|
| ASSISTANCE | |
| Transport médical | 100 % des frais réels |
| Rapatriement sanitaire | 100 % des frais réels |
| Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours | Billet A/R + 80 €/nuit max. 8 nuits d'hôtel |
| Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche | Billet Retour |
| Envoi des médicamaents indispensables et introuvables sur place | 100 % des frais réels |
| Transmission des messages urgents | 100 % des frais réels |
| Frais de recherche | 100 % jusqu'à 3 000 € |
| Avance de fonds en cas de vol | jusqu'à 700 € |
| Assistance juridique | jusqu'à 3 000 € |

• Rapatriement du corps en cas de décès RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

(frais funéraires limités à 1 500 €)

Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour 4 575 000 € Dommages corporels

 Dommages matériels 450 000 € 11 500 € · Objets confiés dans le cadre de stages

Franchise par dossier:

Avance sur caution pénale

| INDIVIDUELLE ACCIDENTS | |
|--------------------------------------|----------|
| | 8 000 € |
| Capital incapacité permanente totale | 30 000 € |

ASSURANCE BAGAGES

· Pendant le trajet Aller/Retour 1 150 €

OPTION INTERRRUPTION D'ETUDES POUR LES ETUDIANTS

· Remboursement des frais d'études qui restent à votre charge en cas de rapatriement médical ou d'hospitalisation de plus de 45 jours consécutifs.

Nos Points Forts



- Une garantie immédiate sans délai de carence.
- Le remboursement rapide de vos dépenses médicales à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise.
- La prise en charge de votre hospitalisation dans le monde entier sur simple appel téléphonique, afin de vous éviter toute avance d'argent.
- Une couverture mondiale.
- Un service d'urgence à votre disposition 24h/24 et 71/7.